



COMMUNE DE SARREWERDEN
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 23 SEPTEMBRE 2024

Nombre des conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 13
Conseillers présents : 13
Date de convocation : 16 Septembre 2024

Sous la présidence de	M. TAESCH Jean Joseph, Maire
Les Maires délégués	M. WEBER Sylvain - MUHLMANN Lucien
L'Adjoint	M. SCHNEIDER Francis
Les Conseillers	Mrs. ADAM Thierry -ADAM Christophe-BACH Arnaud - DILLENCHNEIDER Stephan- GEIN Frédéric - LECOMTE Sylvie -PFAADT Jérôme -- STOEBENER Célestine - RIEGER Frédérique
Absents excusés	
Absents avec procuration	

ORDRE DU JOUR

- 1°- Approbation du Conseil Municipal du 09/09/2024
- 2° - Création d'un emploi d'agent Technique Territorial / Offre d'emploi
- 3°- ONF : Prorogation d'aménagement forestier communale de Sarrewerden pour la période 2025-2028
- 4° - Consommation d'électricité des Forains – KIRB
- 5° - Restauration des portes de l'église de Bischtroff-sur-Sarre
- 6° - Remplacement de l'éclairage public à Bischtroff-sur-Sarre
- 7° - Stationnement dans les trois communes
- 8° - Mise en place d'une secrétaire volante
- 9° Divers

1°- Approbation du Conseil Municipal du 09/09/2024

Le Maire donne lecture du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal en date du 09/09/2024.
Le Conseil Municipal l'approuve et procède à sa signature.

2° - Création d'un emploi d'agent Technique Territorial / Offre d'emploi

Vu la nécessité de compléter l'équipe existante des adjoints technique territoriaux,

Vu la vacance d'un poste au sein de cette équipe,

Considérant que la création d'un nouveau poste d'adjoint technique territorial est essentielle pour assurer la continuité et l'efficacité des services municipaux,

Le Maire demande la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 35H, afin de compléter l'équipe existante et de pourvoir à la place devenue vacante. Ce poste sera ouvert aux titulaires et/ou aux contractuels

Le Maire demande à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la création de ce poste, à la publication de l'offre d'emploi correspondante et au processus de recrutement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique à temps complet à raison de 35/35^{ème} pour les fonctions d'agent technique polyvalent des Communes Associées. Une déclaration de vacance d'emploi va être enregistré sur le site du Centre de Gestion.

3°- ONF : Prorogation d'aménagement forestier communale de Sarrewerden pour la période 2025-2028

La forêt a été fortement impactée par des dépérissements suite aux épisodes de chauds et secs depuis 2018. Les Communes associées envisagent par ailleurs la fusion de leurs forêts à l'échéance des aménagements forestiers de Bischtroff et Zollingen (2028)

De ce fait, L'ONF propose de solliciter une prorogation de l'aménagement forestier de Sarrewerden pour la période de 2025-2028.

Le Maire demande l'autorisation à signer tous les documents et actes relatifs à ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Approuve le projet de prorogation tel qu'il a été présenté ;
- ✓ Sollicite Madame la préfète de la région Grand Est pour la prorogation de l'aménagement forestier de la forêt communale de Sarrewerden pour une durée de 4 années supplémentaires, soit 2025-2028 ;
- ✓ Charge l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la préfecture le dossier en vue de la prise d'un arrêté prorogeant l'aménagement forestier, conformément aux dispositions du code forestier ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

La motion est adoptée à l'unanimité avec une abstention

4° - Consommation d'électricité des Forains – KIRB

Suite à l'ouverture d'un compteur électrique provisoire pour la KIRB 2024 intitulé « Forain » afin d'assurer l'alimentation électrique d'un forain durant la période du 21 au 27 août 2024. Considérant que ce compteur sera facturé à la Commune par EDF pour la consommation et ENEDIS pour le raccordement, le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de ce branchement sera refacturé à Mr Toussaint de Berthelming, le forain concerné. Le Maire demande l'autorisation à procéder à la facturation et à faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de cette décision.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

5° - Restauration des portes de l'église de Bischtroff-sur-Sarre

Suite à la demande de la paroisse de Bischtroff-sur-Sarre concernant la restauration de la porte de l'église protestante.

Un Devis a été établi par l'Entreprise Claude Services 67260 Sarre-Union, qui propose un forfait de 800 € pour la mise en lasure extérieure de la double porte, le ponçage léger de l'ensemble et la pose de trois couches de lasure teinte teck.

La paroisse sollicite la Commune pour une subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable.

Le vote intervenu avec les résultats suivants :

- ✓ POUR : 11
- ✓ CONTRE : 1
- ✓ ABSTENTION : 1

Le montant de la subvention a été fixé à 200 €

La présente délibération sera transmise à la l'église Protestante de Bischtroff-sur-Sarre pour suite à donner.

6° - Remplacement de l'éclairage public à Bischtroff-sur-Sarre

En raison de la nouvelle réglementation qui entrera en vigueur à partir du 01 Janvier 2025 concernant l'éclairage public, les luminaires existants seront proscrits, ce qui pourrait entraîner des amendes pour la Commune si des actions ne sont pas entreprises.

Le Maire a fait établir un devis par l'Entreprise BECK de Romelfing afin d'envisager le remplacement de ces luminaires tout en respectant les normes en vigueur., à savoir des nouveaux éclairages plus écologiques qui consomment moins d'énergie et réduisent la pollution.

Le Devis établis par l'Entreprise BECK s'élève à 7200 €. Une prime d'économie CEE d'un montant de 60,45 € par luminaire nous sera reversée. 12 Luminaires sont à changer.

Le Maire demande l'autorisation de signer le Devis et à faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable.

7° - Stationnement dans les trois communes

Le Maire souhaite mettre en place des mesures pour régulariser le stationnement dans les trois communes.

Il est important et essentiel de rappeler aux usagers que le panneau « INTERDICTION DE STATIONNER » est utilisé dans la signalisation routière, pour éviter les stationnements gênants.

Seule la MAIRIE a le droit d'en installer dans la Commune. Toute installation d'un panneau de stationnement interdit devant chez soi nécessite un arrêté ou un décret municipal. Dans le cas contraire le panneau n'a aucune valeur légale. Cela est valable pour tous les administrés. De plus même en étant propriétaire ou locataire de votre maison, même devant chez soi, y compris devant son propre garage, il est interdit de se garer.

Le Maire propose de faire une note d'information.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable.

8° - Mise en place d'une secrétaire volante

Lors de la séance, le Maire a présenté le projet de la mise en place d'un(e) secrétaire de mairie volant(e), qui interviendrait ponctuellement dans certaines communes qui en feront la demande et qui en auront la nécessité, Mr SCHEUER, Président de l'Amicale des Maires, souhaiterait la confirmation de la participation financière de notre commune pour ce poste.

Après discussion, le Conseil Municipal a convenu à l'unanimité de ne pas se positionner pour le moment, et d'attendre des détails supplémentaires concernant ce projet. Cette approche permettra aux membres du Conseil d'évaluer pleinement les implications et les bénéfices potentiels de la mise en œuvre de ce projet.

Le Maire a demandé à ajourner ce point.

9° - Divers

Mr WILLIG Robert du Restaurant le Raisin d'or ayant pris sa retraite en tant que traiteur, le Maire a évoqué la nécessité de trouver un nouveau prestataire pour le repas annuel des aînés.

Le Maire a demandé l'avis aux Conseillers pour une éventuelle proposition de traiteur que nous pourrions solliciter et susceptible d'assurer ce service pour l'évènement qui se déroulera en décembre prochain. Plusieurs conseillers ont partagé leurs suggestions mettant en avant des traiteurs ayant une bonne expérience dans l'organisation de repas similaires.

Le Maire a proposé d'engager des devis afin d'évaluer les options et a demandé l'autorisation du Conseil pour choisir le prestataire et signer le contrat une fois les devis examinés.

Après discussion le Conseil Municipal a voté à l'unanimité en faveur de la proposition du Maire. Il est convenu que ce dernier pourra engager des devis, choisir le prestataire et signer le contrat.



A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in a loose grid. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. One signature in the top row is clearly legible as 'M. M. P.'. The signatures are scattered across the middle section of the page, representing the council members mentioned in the text above.